



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTIN MONTFORT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Ces résultats sont indépendants de la campagne exploratoire réalisée par l'ARS Île-de-France sur l'année 2024 sur de nouveaux composés, PFAS et métabolites de pesticides, dont les résultats sont accessibles sur le site www.iledefrance.ars.sante.fr.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages.
L'eau qui l'alimente est souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.

La zone de distribution SAINT MARTIN MONTFORT comprend les communes suivantes : ANDELU, AUTEUIL, AUTOUILLET, FLEXANVILLE, GOUPILLIERES, MAREIL-LE-GUYON, SAULX-MARCHAI, THOIRY, VICQ, VILLIERS-LE-MAHIEU, BAZOCHES-SUR-GUYONNE sauf les Houveaux, Le Haut à MARCQ, Sud-Ouest à MERE, Bas et Centre à MONTFORT-L'AMAURY, NEAUPHLE-LE-VIEUX sauf Hameau de Cressay.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU

BACTERIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 129
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 108
Valeur moyenne : 29,8 mg/L
Valeur maxi : 47 mg/L

PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 25
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 550
Valeur maxi : 0,055 microgramme/L (atrazine déséthyl)

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 22
Valeur moyenne : 0,452 mg/L
Valeur maxi : 0,6 mg/L

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DURETE

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
Eau douce = dureté inférieure à 10°F; Eau peu calcaire = dureté entre 11 et 20 °F; Eau dure = dureté entre 21 et 30°F; Eau très dure = dureté supérieure à 30°F.

Nombre de prélèvements : 108
Valeur moyenne : 24,7 °f
Valeur maxi : 32,9 °f

Quelques conseils

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/10/2025

UDI 078003580

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.